



Reflète

Le magazine de la ville de Vaux-le-Pénil

Décembre 2025

La Ville vous souhaite de joyeuses fêtes

8-9

**Rapport d'Orientation
Budgetaire**

DOSSIER

**Réunions publiques
et Plan Local d'Urbanisme**

ACTUS

10

**Dépôts sauvages :
la Ville renforce son action**

ACTUS

À découvrir DANS VOTRE MAG'

4-5

Retour en images

6-7

Actus

Réunions publiques et Plan Local d'Urbanisme p.5

Redonner vie aux cadastres Napoléoniens p.6

8-9

Dossier

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

10-11

Actus

Dépôts sauvages, la Ville renforce son action p.10

Conseil Municipal d'Enfants et Conseil Municipal de Jeunes : les jeunes prennent le relais p.11

12-13

Agenda

14-15

Tribunes & État Civil

Conseil municipal
Jeudi 18 décembre à 20h

Maison des Associations

Renseignements : 01 64 71 51 00



Ville de
Vaux-le-Pénil

8 Rue des Carouges,
77000 Vaux-le-Pénil

**Ouvert du lundi
au vendredi de :**

**8h30 à 12h
13h30 à 17h**

01 64 71 51 00

accueil@mairie-vaux-le-penil.fr

www.mairie-vaux-le-penil.fr

Permanence

En cas d'urgence (un signalement ou une intervention), contactez notre standard d'urgence disponible 7j/7 et 24h/24 au 01 64 71 51 00

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux    

Directeur de publication : Henri de Meyrignac / **Comité de rédaction :** Henri de Meyrignac, Alexandre Hascoet, Aurélie Robin et Morgane Defrançois / **Conception, maquette :** Aurélie Robin **Impression :** Sprint - sprint.fr
@Photos : Service communication, Adobe stock, DR.

Ce magazine est imprimé en 6 000 exemplaires sur papier PEFC.

Pour nous contacter : communication@mairie-vaux-le-penil.fr



Le magazine *Reflets* est distribué par
l'entreprise Boîtes aux lettres de France.





Urbanisme : entre Règlement Local de Publicité et Plan Local d'Urbanisme

une fin d'année 2025 très chargée pour construire l'avenir

À Vaux-le-Pénil, l'urbanisme a toujours été un reflet fidèle de l'histoire de notre commune et de sa manière d'envisager l'avenir. Notre ville s'est développée progressivement, autour du cœur ancien, de ses rues étroites et de son patrimoine bâti qui témoignent encore aujourd'hui de son identité villageoise, profondément attachée à la nature et à la proximité humaine. Cet héritage est précieux : il façonne notre cadre de vie et conditionne les choix que nous faisons pour demain.

C'est dans cet état d'esprit que plusieurs démarches majeures se poursuivent. Le Règlement Local de Publicité (RLP) a été définitivement approuvé lors du conseil municipal du 20 novembre. Il est désormais opposable et permettra d'encadrer plus finement l'implantation future du mobilier d'information et de publicité. La Ville engage ainsi la mise en place d'une nouvelle concession de service, indispensable puisque la concession actuelle arrive à échéance.

En parallèle, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme suit son calendrier. Après le débat sur le PADD en 2024, une commission municipale d'urbanisme consacrée au zonage s'est tenue le 12 novembre 2025, puis une réunion publique très suivie le 25 novembre a permis de présenter les évolutions sur le zonage et les patrimoines remarquables. Nous entrons désormais dans la phase de rédaction du règlement et des Orientations

d'Aménagement et de Programmation : ces éléments seront d'abord présentés aux Personnes Publiques Associées le 8 décembre 2025, puis examinés ensuite le même jour en commission municipale d'urbanisme, avant d'être partagés avec le public lors de la réunion du 17 décembre, en amont de l'arrêt du projet prévu en février.

Ces procédures sont longues, exigeantes et encadrées par la loi. Elles conditionnent l'évolution de notre commune pour les dix à quinze prochaines années : préservation du patrimoine, transition écologique, mobilités, lien avec la nature, attractivité résidentielle... Elles permettent surtout de garantir un document solide, concerté et fidèle aux attentes des Pénivauxoises et des Pénivauxois. Elles sont mises en œuvre par notre service urbanisme, le bureau d'étude et nos élus que je tiens à remercier pour ce travail initié il y a 2 ans.

Ces démarches structurantes ont un objectif clair : garantir un développement harmonieux, respectueux de notre histoire comme de notre cadre de vie.

En ce mois de décembre, je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'années et vous donne d'ores et déjà rendez-vous à la cérémonie des vœux à la population samedi 17 janvier à 16 h.

Henri de Meyrignac,
Maire de Vaux-le-Pénil

1



3



4



2



5



1. Premières bobines

Du 20 au 25 octobre 2025, la différence a été mise à l'honneur pour cette 7^e édition ! Destiné au jeune public dès 3 ans, cet événement a permis d'explorer le cinéma sous toutes ses formes à travers des ateliers ludiques et pratiques : dessin animé, atelier stop motion, anime ton doudou... Un grand merci à tous les participants pour cette belle semaine !

2. Arrivée de la fresque Open Data

Le 21 octobre, notre ville a eu l'honneur d'être la première à accueillir la fresque "Open Data", réalisée lors du lancement de la plateforme de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, en présence de M. Franck Vernin, président de la CAMVS, de M. Thierry Segura, vice-président au numérique, M. le Maire Henri de Meyrignac, ainsi que des représentants de la DMSI et du service des Fonds européens. Visible dans le hall de la mairie, la fresque sera prochainement exposée à l'Arcature.

3. Semaine de l'échange et du partage

Du 27 au 31 octobre, l'Arcature a accueilli petits et grands autour d'un programme riche en convivialité, détente et créativité. Parenthèse bien-être, atelier

d'aquarelle, jeu de piste nature, sortie cueillette, séance de yoga en duo, rollers en famille, repas partagé "Saveurs du monde"... autant de moments privilégiés pour renforcer les liens entre générations.

4. Distribution des dictionnaires

Lundi 3 novembre, nos élèves de CE2 des écoles Beuve et Gantier, Romain Rolland et Gaston Dumont ont reçu avec enthousiasme un outil de travail essentiel : un dictionnaire offert comme chaque année par la Ville, ils ont été remis par M. le Maire Henri de Meyrignac et M^{me} Rouchon, maire adjointe en charge de l'enfance. Cet ouvrage permettra d'approfondir leur vocabulaire et leur servira jusqu'en classe de 6^e, au collège !

5. Rencontre avec des étudiants

M. le Maire Henri de Meyrignac et M. Massot, maire adjoint à l'urbanisme, ont rencontré lundi 3 novembre à la Buissonnière, des étudiants de Sorbonne-Université en master 1 Urbanisme et Aménagement, pour échanger autour de la problématique des franges urbaines. Une discussion partagée enrichissante à propos des projets et des enjeux d'aménagement de notre territoire.



6. Commémoration du 11 novembre

La Ville de Vaux-le-Pénil a rendu hommage aux combattants tombés pour la France, à l'occasion du 107^e anniversaire de l'Armistice de 1918.

La cérémonie, qui s'est tenue au cimetière communal, a réuni de très nombreuses personnes venues partager ce moment de mémoire et de recueillement.

M. le Maire, entouré des élus municipaux, du Conseil Municipal de Jeunes et du Conseil Municipal d'Enfants, a rappelé l'importance de transmettre aux générations futures le souvenir de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la paix.

Un grand merci au Conservatoire de musique pour son accompagnement musical, ainsi qu'à l'ensemble des participants et habitants présents pour cet hommage.

7. Vide-greniers des jouets et objets de puériculture

Dimanche 16 novembre, la Buissonnière a accueilli le vide-greniers des jouets et objets de puériculture, organisé par le Comité des Fêtes. De nombreux visiteurs ont répondu présents tout au long de la journée, venus chiner, vendre ou simplement profiter de l'ambiance conviviale de l'événement. Merci au Comité des Fêtes pour l'organisation et à l'ensemble des participants pour cette belle édition.



8. Pose de la première pierre des travaux de rénovation de la Ferme des jeux

Samedi 22 novembre, Henri de Meyrignac, Maire de Vaux-le-Pénil, et les élus du conseil municipal ont posé la première pierre du chantier de rénovation de la Ferme des Jeux. Un moment symbolique qui marque le lancement officiel de ce projet attendu, destiné à moderniser le site et à améliorer l'accueil et l'accessibilité des associations et des services municipaux.

Les Pénivauchois présents et les associations ont pu assister à cette étape importante de la vie de ce lieu historique de la Ville. Monsieur le Maire a scellé le discours prononcé ce jour dans une capsule temporelle, elle même bétonnée dans les murs à destination des générations futures. La cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié, permettant d'échanger autour des évolutions du lieu en consultant les plans et les images d'archives exposés.

Merci à toutes les personnes venues participer à cette inauguration.





M. Aurélien Massot,
Maire adjoint délégué
à l'urbanisme.

Réunions publiques et Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Révision du PLU : présentation du règlement et des OAP
le 17 décembre.

La prochaine réunion publique dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme se tiendra **mercredi 17 décembre 2025 à 19h à la Maison des Associations. Elle portera sur la présentation du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du futur PLU.**

Le règlement précisera les règles applicables dans chaque zone : volumes constructibles, implantation, hauteurs, caractéristiques architecturales, espaces à préserver, etc. Les OAP présenteront les intentions d'aménagement pour certains secteurs de la commune, en cohérence avec le PADD débattu en conseil municipal en 2024.

Cette réunion permettra d'exposer l'ensemble des documents avant l'arrêt du projet prévu en février 2026. Elle intervient après les différentes étapes déjà réalisées : réunion publique de lancement, ateliers participatifs, réunions dédiées au PADD, présentation du zonage et inventaire du patrimoine, ainsi que les différentes commissions municipales d'urbanisme et réunions avec les Personnes Publiques Associées.

Les habitants pourront par la suite participer à la concertation en faisant part des remarques et observations émises lors de la réunion publique en renseignant le registre de concertation mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville ou par mail via l'adresse dédiée : revisionplu@mairie-vaux-le-penil.fr.

Nous vous invitons à participer à ce rendez-vous d'information.

PAROLE D'ÉLU

« Merci à toutes et à tous pour votre présence lors de la réunion publique consacrée à la révision du PLU. Vos échanges sur le zonage et l'identification des arbres et bâtiments remarquables ont été particulièrement riches et motivants. Ensemble, nous avançons vers un PLU ambitieux, conçu pour protéger notre cadre de vie tout en préparant un avenir harmonieux pour notre commune.

Bonne nouvelle aussi pour notre patrimoine : le cadastre napoléonien de Vaux-le-Pénil a retrouvé une seconde vie grâce au travail minutieux et passionné d'une restauratrice, que je remercie chaleureusement. Ce document rare, témoin précieux de notre histoire, est désormais préservé pour les générations futures.

Restons sur cette belle dynamique et retrouvons-nous pour la prochaine réunion publique sur la révision du PLU le 17 décembre prochain ! »

BILAN DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE SUR LE ZONAGE ET LE PATRIMOINE

La réunion publique consacrée au zonage et à l'inventaire des arbres et patrimoines remarquables, s'est tenue dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Le bureau d'études et le service urbanisme ont présenté l'état d'avancement du zonage, les évolutions prévues entre zones urbaines, naturelles et agricoles, ainsi que la méthode utilisée pour identifier les éléments patrimoniaux (arbres et bâtis) à protéger. Les habitants présents ont pu poser leurs questions et formuler des observations. Celles-ci complètent les contributions déjà consignées dans le registre de concertation mis à disposition à l'Hôtel de Ville et via l'adresse mail dédiée (revisionplu@mairie-vaux-le-penil.fr).



Redonner vie aux cadastres napoléoniens

UNE RESTAURATION DÉLICATE POUR PRÉSERVER LA MÉMOIRE DU TERRITOIRE

Les archives anciennes de la Ville viennent de bénéficier d'un soin tout particulier. Deux précieux cadastres napoléoniens, fragilisés par le temps, ont fait l'objet d'une restauration complète confiée à une professionnelle spécialisée. Grâce à un travail méticuleux mené sur plusieurs mois par l'atelier Incipit ad Explicit, ces témoins uniques de l'histoire communale peuvent désormais être consultés sans risque.

DES DOCUMENTS ABÎMÉS PAR LE TEMPS

Reliures fatiguées, papiers cassants, traces d'humidité et anciennes réparations au ruban adhésif... Les deux ensembles présentaient un état de conservation préoccupant. L'un était un atlas relié en demi-toile et cuir, l'autre un ensemble de plans sur papier calque. Leur manipulation était devenue difficile, voire dangereuse pour leur intégrité.

« L'objectif n'était pas de leur redonner un aspect neuf, mais de stabiliser les documents pour qu'ils puissent à nouveau être consultés en toute sécurité », explique Astrid Martin, la restauratrice.

UN SAVOIR-FAIRE ENTRE TECHNIQUE ET PATIENCE

Le chantier s'est déroulé sur près de sept mois. « Chaque page a nécessité un protocole adapté », précise-t-elle. Pour l'atlas contaminé par des micro-organismes, il a fallu travailler à l'éthanol afin d'éviter toute reprise de moisissure, tout en trouvant un équilibre entre efficacité et préservation du support.

Les plans sur calque ont, eux, demandé une attention extrême. Certains fragments comportaient jusqu'à sept morceaux de ruban adhésif, qu'il a fallu retirer au scalpel, millimètre par millimètre. « C'est un travail de longue haleine, parfois quatre heures pour une simple pièce de quelques centimètres ! » confie la restauratrice. Une fois nettoyés et consolidés, les documents ont été replacés dans une reliure de conservation spécialement conçue pour permettre une ouverture souple et complète, sans contrainte sur les zones fragiles.



PRÉSERVER POUR TRANSMETTRE

Grâce à cette restauration, les deux cadastres ont retrouvé leur stabilité et leur lisibilité. Ils pourront désormais être consultés et valorisés dans de futures démarches patrimoniales.

« Ces plans racontent l'évolution du territoire et témoignent de la manière dont la commune s'est construite », souligne la restauratrice. « Les restaurer, c'est avant tout préserver la mémoire collective. »

Rapport d'orientation Budgétaire (ROB) 2026

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026 présente les évolutions financières récentes de la commune ainsi que les lignes directrices qui guideront l'élaboration du budget primitif 2026. Ce document permet d'informer l'assemblée sur la situation financière actuelle, les enjeux de l'exercice à venir et les choix structurants proposés pour l'année 2026.

UNE SITUATION FINANCIÈRE GLOBALEMENT MAÎTRISÉE

Les comptes montrent une dynamique financière équilibrée, marquée par une bonne maîtrise des dépenses et une progression régulière des recettes.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de manière contenue, soutenues par une politique de gestion prudente. Les charges générales ont augmenté de +2,58 % et les charges de personnel restent le principal poste, mais sans dérive notable par rapport aux tendances nationales.

Du côté des recettes, la commune bénéficie d'une évolution favorable des produits issus de la fiscalité et des services, ce qui permet de préserver une trajectoire financière stable.

L'épargne nette, indicateur essentiel pour mesurer la capacité d'autofinancement, **s'établit à 2,21 M€**, ce qui confirme la solidité de la situation financière communale.

UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DE L'ENDETTEMENT

Le ROB souligne une baisse régulière de l'encours de la dette sur la période 2018-2024 donnant à la commune d'excellentes capacités d'emprunt.

Ce contexte améliore l'aptitude de la commune à mobiliser de nouveaux financements si nécessaire, tout en maintenant un niveau d'endettement soutenable dans la durée.

Les données disponibles montrent une diminution régulière de la durée et du montant de remboursement de la dette. Entre 2018 et 2024, **la dette communale passe d'environ 9,3 M€ à 6,65 M€**. Pour rappel en 2024, le taux de désendettement de notre commune était de 2,3 années.

Cette évolution traduit un effort de désendettement qui améliore le ratio d'endettement et la capacité de la commune à absorber de nouveaux projets si nécessaire.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Le budget principal 2026 sera construit en **deux étapes**.

Le Budget Primitif (BP), voté avant le 1^{er} janvier, qui assurera la continuité des services, les dépenses obligatoires, les projets déjà engagés et les investissements nécessaires au fonctionnement courant.

Le Budget Supplémentaire (BS), voté avant le 30 juin, qui ajustera le budget en fonction des résultats comptables définitifs.

Cette méthode en deux temps permet :

- d'assurer **la continuité des services** dès le 1^{er} janvier ;
- de **sécuriser les dépenses essentielles** ;
- d'offrir à la future majorité une **capacité réelle d'action dès son installation** ;
- d'ajuster finement le budget en fonction du résultat de 2025 et des nouvelles priorités politiques.

Ainsi, les orientations 2026 s'inscrivent dans la continuité des efforts engagés les années précédentes. Elles reposent sur trois axes majeurs :

ASSURER LA MAÎTRISE DURABLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La commune entend poursuivre sa dynamique de gestion rigoureuse. Les priorités portent sur :

- la modération des charges de fonctionnement,
- la maîtrise des achats et contrats de services,
- l'ajustement de la masse salariale aux besoins des services sans augmentation excessive.

Les projections du BP 2026 traduisent une gestion prudente et structurée des charges :

- les dépenses de personnel restent le premier poste d'évolution,
- les charges générales demeurent sous pression mais reflètent l'entretien nécessaire des services et du patrimoine,
- les charges financières sont stabilisées grâce à une politique de désendettement passée,
- l'ensemble permet de préserver une trajectoire budgétaire compatible avec un niveau d'épargne soutenable.

Un budget qui se veut maîtrisé, construit dans un environnement national incertain mais orienté vers la prudence et la continuité.

CONSOLIDER LES RECETTES ET PRÉSERVER LES MARGES DE MANŒUVRE

Les recettes issues des services municipaux, notamment dans les domaines de l'enfance-jeunesse, du sport ou de l'éducation, poursuivent leur progression. La commune prévoit de :

- poursuivre la modernisation de l'offre de services,
- sécuriser les recettes existantes,
- optimiser les ressources tout en garantissant l'accès aux services publics.

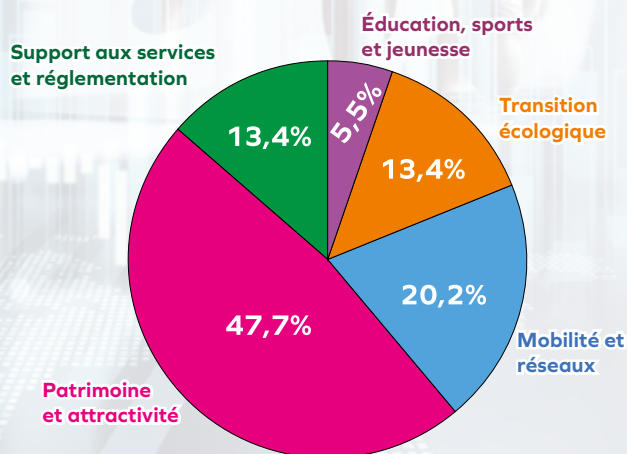
Les projections financières intègrent également une stabilisation des dotations et une prévision prudente des recettes fiscales.

MAINTENIR UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ADAPTÉ AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Pour 2026, les investissements prévus s'articulent autour de plusieurs priorités :

- amélioration de la performance énergétique des bâtiments et installations publiques,
- travaux sur les réseaux (BT/HTA, communication),
- entretien du patrimoine bâti,
- équipements sportifs et de sécurité publique,
- études réglementaires, notamment la poursuite du PLU-RLP,
- mise en conformité des bâtiments.

Investissements 2026 Répartition par politique publique



PERSPECTIVES POUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

Les orientations fixées par le ROB 2026 permettent d'aborder la construction du budget dans un cadre financier stable. Les priorités identifiées visent à :

- préserver l'équilibre structurel du budget,
- soutenir les projets essentiels pour le territoire,
- poursuivre la réduction de l'endettement,
- garantir la continuité et la qualité des services publics.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 présente une situation financière solide et des perspectives cohérentes avec les enjeux de la commune. La maîtrise des dépenses, la progression des recettes, la poursuite du désendettement et la programmation d'investissements structurants constituent les piliers des orientations pour l'exercice 2026.

L'ensemble de ces éléments contribue à la préparation du budget primitif, qui sera soumis au vote du conseil municipal dans les prochains mois.



Dépôts sauvages : la Ville renforce son action

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque vous faites appel à un artisan pour réaliser des travaux chez vous et qu'il vous propose de se charger de l'enlèvement des déchets, ne réglez pas immédiatement cette prestation. Certains artisans peu scrupuleux encaissent l'argent... puis abandonnent les déchets dans la nature ou sur la voie publique.

Préférez régler ce service uniquement sur présentation d'une preuve de dépôt en déchetterie !

DE NOUVELLES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

Face à la multiplication des dépôts sauvages sur le territoire, une délibération adoptée lors du conseil municipal du 20 novembre fixe désormais des tarifs d'enlèvement et des amendes administratives à l'encontre des auteurs identifiés.

UN CONSTAT PRÉOCCUPANT

Depuis plusieurs mois, les services municipaux doivent faire face à des dépôts illégaux récurrents : encombrants abandonnés au pied des bornes enterrées, déchets sur les trottoirs ou sur des parcelles privées. Ces comportements inciviques nuisent à la propreté, à la salubrité publique et mobilisent régulièrement les équipes techniques pour remettre en état les sites concernés.

Désormais, lorsque l'auteur d'un dépôt est identifié, les frais de nettoyage et d'évacuation seront facturés directement à la personne responsable.

À noter que lorsque les déchets sont déposés sur une parcelle privée, la responsabilité du propriétaire du terrain peut être engagée si aucune action n'est entreprise pour les faire retirer. En cas d'inaction, l'amende et les frais d'enlèvement pourront lui être imputés, même s'il n'est pas l'auteur direct du dépôt.

DES TARIFS ET AMENDES FORFAITAIRES

La nouvelle délibération instaure un forfait d'enlèvement de 500€ par mètre cube de déchets collectés par les services municipaux. Au-delà du premier mètre cube, tout volume supplémentaire sera facturé au même tarif. Les déchets nécessitant un traitement particulier (hydrocarbures, amiante, peintures, appareils électriques...) feront l'objet d'une facturation complémentaire. Par ailleurs, des amendes administratives forfaitaires sont mises en place selon la gravité du dépôt :

- 68€ pour les petits déchets (mégots, emballages, bouteilles...),
- 735€ pour les dépôts de taille moyenne (sacs poubelles, cartons, cagettes...),
- 1 500€ pour les dépôts de gros volumes (gravats, végétaux, électroménager, mobilier...).

Ces sanctions administratives pourront être cumulées avec des poursuites pénales lorsque la gravité des faits le justifie.

DE SON CÔTÉ, LA VILLE MULTIPLIE LES ACTIONS POUR RÉSORBER LES DÉPÔTS SAUVAGES

Les bailleurs ont été sollicités durant l'été pour procéder à des enlèvements exceptionnels. Une rencontre avec l'ensemble des bailleurs, le 26 septembre, a permis de rappeler les responsabilités de chacun.

La problématique a également été présentée lors de l'AG de la Résidence du Parc le 6 octobre, notamment concernant la nécessité de sécuriser les bornes enterrées.

La commune a par ailleurs mis en demeure le syndic de mandater une entreprise afin d'évacuer les déchets présents sur leur parcelle, permettant au SMITOM de reprendre la collecte.

Enfin, le 13 novembre, bailleurs, syndics, gardiens et SMITOM ont été réunis pour clarifier les responsabilités et coordonner les actions à venir. Nous les remercions pour cette action commune.

Faites appel à "Allo Encombrants"

Ce service permet la collecte des encombrants en porte-à-porte, directement chez l'habitant sur rendez-vous.





Conseil Municipal de Jeunes et Conseil Municipal d'Enfants

Les jeunes prennent le relais !

À Vaux-le-Pénil, les enfants et les adolescents peuvent participer à l'évolution de la ville grâce au Conseil Municipal d'Enfants (CME) et au Conseil Municipal de Jeunes (CMJ).

Dès 9 ans, ils peuvent s'impliquer dans la vie de la commune, exprimer leurs idées et proposer des projets qui seront réalisés tout le long de leurs mandats.

Cette année, une nouvelle génération de jeunes élus a été sélectionnée, et cette année encore, l'écologie et l'environnement sont au cœur de leurs préoccupations et leurs projets.

Lors de cette première réunion, les jeunes élus ont évoqué plusieurs pistes, notamment la volonté de poursuivre certaines actions engagées par leurs prédécesseurs. Ils ont de nombreux projets environnementaux avec de nouvelles initiatives en lien avec la nature et la transition écologique, ainsi que sur des projets destinés plus spécifiquement aux aînés.

VOICI LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2025-2026

Le Conseil Municipal d'Enfants

Délégués de l'école Gaston Dumont :

- Sacha BA

Délégués de l'école Beuve et Gantier :

- Chloé FOURDRINIER
- Jade-Sarah KOMGUEP NONO
- Ea SOARES
- Daenerys TshEKO LIKEMBE

Délégués de l'école Romain Rolland :

- Wassila BAROUDI
- Violette CHEVAU

- Meilia FOURMOND
- Pauline HELIN
- Garance ISSOM CHARDON
- Lyse MONROSE
- Jonathan TABEKOUEN

Renouvellement pour :

- Ema IRGUEDI
- Héloïse FINE
- Anna CARLOS
- Délia LETHUMIER
- Mathias HENRY

Le Conseil Municipal de Jeunes

Collège La Mare aux Champs :

- Naomie FERAT
- Jean-Paul WEMBOKILO OMBA
- Simon LETELLIER
- Salomé JACQUEMIN
- Émilie DECOMBES
- Mathilde RABET-RUELLOU
- Romy ALLARD
- Mikael VINCENT
- Victoire DE COURTIVRON
- Ziyad TAHIRI
- Lara MACEDO

AGENDA

CAFÉ PARENTS

MARDI 2 DÉCEMBRE DE 20H À 22H

Venez échanger autour du thème "Construire des relations harmonieuses au sein des familles recomposées".

- + **L'Arcature**
- + **Réservations : 01 64 71 51 46**



STORY DANSE

SAMEDI 6 DÉCEMBRE DE 15H À 19H30

L'association Story danse vous propose un après-midi dansant au profit du Téléthon.

- + **Maison des Associations**
- + **Tarif : 12€**
- + **Réservations : 07 81 71 87 52 ou à storydanse77@gmail.com**

CONCERT DE JEAN-LUC LEEDER

SAMEDI 6 DÉCEMBRE À 10H30

Proposé par l'Association de la Ferme des Jeux.

- + **Petit Théâtre Ginette Kolinka de la Ferme des Jeux**
- + **Entrée gratuite**
- + **Réservations : assofermedesjeux@gmail.com**



CHANTÉ NWEL



DIMANCHE 7 DÉCEMBRE À 16H

Organisé par Fey Fouyapen.

- + **Maison des Associations**
- + **Entrée gratuite contre un plat sucré ou salé qui sera partagé à l'entracte du spectacle !**
- + **Renseignements : 06 51 65 59 24**

EL SPECTACOLO



JEUDI 11 DÉCEMBRE À 20H

Spectacle familial

Venez découvrir comment un pseudo grand artiste "Elastic", assisté d'une pseudo assistante "Francesca", vont malgré eux, transformer ce qui devait être un grand spectacle de cabaret, en feu d'artifice d'accidents hilarants...

- + **La Grange de la Ferme des Jeux**
- + **Tarifs : 16/13/11/8€**
- + **Réservations : 01 64 71 91 28 et sur culturetvous.fr**



©Elastic&Francesca

CAFÉ CHANTANT



DIMANCHE 14 DÉCEMBRE À 14H30

Proposé par l'association Familles Laïques.

- + **Maison des Associations**
- + **Entrée gratuite, mais vous pouvez apporter un plat ou une boisson à partager à l'entracte**
- + **Renseignements : 09 75 38 81 13**

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 17 DÉCEMBRE À 19H

Présentation du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du futur PLU.

- + **Maison des Associations**
- + **Renseignements : 01 64 71 51 00**

CONSEIL MUNICIPAL



JEUDI 18 DÉCEMBRE À 20H

Ouvert au public

- + **Maison des Associations**
- + **Renseignements : 01 64 71 51 00**

STAGE DE DANSE

SAMEDI 20 DÉCEMBRE DÈS 15H

Organisé par Story Danse.

Repas partagé à partir de 19h.

- + **Maison des Associations**
- + **1 cours 1h + soirée : 12€**
- + **1 cours 1h30 + soirée : 17€**
- + **2 cours 2h30 + soirée : 25€**
- + **3 cours 3h + soirée : 28€**
- + **4 cours 4h00 + soirée : 32€**
- + **Soirée seule : 5€**
- + **Réservations : 07 81 71 87 52 ou storydanse77@gmail.com**

SOIRÉE DU NOUVEL AN



MERCREDI 31 DÉCEMBRE À 20H

Réservez votre soirée du Nouvel An avec le Comité des Fêtes ! Dîner traiteur (Cusac) et nuit dansante avec l'orchestre Melodie Blues.

- + **La Buissonnière**
- + **Tarifs : 95€ (Pénivaugeois) 100€ (extérieurs)**
- + **Réservations : 06 79 79 82 29 oucdf.vlp77@gmail.com**



AGENDA

DON DU SANG

SAMEDI 10 JANVIER DE 10H À 15H

Réservez votre créneau en ligne sur <https://dondesang.efs.sante.fr/> ou en scannant ce QR-Code

+ **Maison des Associations**

+ **Renseignements : 06 85 87 94 52**



DIMANCHE CHANTANT RÉPÉTITION PUBLIQUE

DIMANCHE 11 JANVIER DÈS 9H

Par la Chorale Chanterelle

+ **Maison des Associations**

+ **Entrée libre**

+ **Renseignements : 06 12 08 04 92**



RAMASSAGE DE SAPINS

JEUDIS 8 ET 29 JANVIER

Vos sapins seront ramassés par les services techniques de la Ville. Pensez à les sortir la veille.

BACH 2.0

DIMANCHE 11 JANVIER À 11H

Concert

Passionnée par le répertoire ancien mais tout aussi attirée par les techniques modernes, Tiphaine Gauthier propose de redécouvrir des œuvres du XVIIIème siècle, jouées sur des instruments anciens auxquelles des compositions électroniques viennent se superposer, fusionner et se compléter, permettant à chacune et chacun de s'immerger dans ce répertoire qui n'a pas fini de nous surprendre. Véritable invitation au voyage, embarquez dans cette capsule spatio-temporelle sonore mais également visuelle où un jeu de lumière vous plongera dans une atmosphère musicale intemporelle, décalée et méditative



+ **Petit Théâtre Ginette Kolinka
de la Ferme des Jeux**

+ **Dès 6 ans**

+ **Tarif unique de 6€**

+ **Réservations : 01 64 71 91 28
et sur culturetvous.fr**

VOS AUTRES RENDEZ-VOUS

Vœux 2026

VŒUX DU MAIRE

SAMEDI 17 JANVIER À 16H
À LA BUISSONNIÈRE

Henri de Meyrignac, Maire de Vaux-le-Pénil, et l'ensemble des membres du conseil municipal ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se tiendra samedi 17 janvier dès 16h à la Buissonnière.

- M. le Maire et l'ensemble des élus vous présenteront leurs vœux pour 2026.
- Les Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes feront un retour sur les actions menées en 2025 et leurs projets pour 2026.
- Les médailles seront remises aux associations.

Cocktail, musique et spectacle seront également au rendez-vous.



La Ville vous souhaite de joyeuses fêtes

LES ATTAQUES CONTRE LA RÉNOVATION DE LA FERME DES JEUX

Vaux-le-Pénil, Notre Avenir, Ensemble

« Rénover plutôt que construire », tel a été le fil conducteur de la rénovation de notre patrimoine. Cela permet de répondre aux besoins en en contrôlant les coûts et les financements. Pour rappel, la mise aux normes énergétiques et inclusives permettra aux associations culturelles d'être accueillies et de recevoir tous leurs publics, lors de la fermeture prévisible des communs du château. Elle ouvrira la culture aux personnes à mobilité réduite et en fera aussi un pôle administratif fonctionnel pour nos agents..

Pourquoi donc ces attaques récentes des deux oppositions sur le permis de construire du projet de la Ferme des Jeux ? Les oppositions ont émis dernièrement deux demandes de retrait et deux référés ayant le même objet, l'annulation du permis et l'arrêt du projet.

Toutes ces demandes portées devant les tribunaux ont été déboutées et jugées non justifiées par les juges qui nous ont donné raison.

Fait encore jamais vu, les élus communautaires pénivauxois de l'opposition ont refusé de voter, lors du conseil communautaire l'octroi d'une subvention d'un montant de 268 000 euros par la Communauté d'agglomération(CAMVS) à ce projet.

Comment qualifier cette obstination à vouloir paralyser cette action emblématique de notre commune alliant ambition culturelle, protection des associations, inclusions et bien être de ses agents ?

Malgré ces attaques injustifiées, ce projet avance et sera au service de tous les Pénivauxois.

Henri de Meyrignac
Pour le groupe « Vaux-le-Pénil, Notre Avenir Ensemble »

TOUJOURS EN LIEN AVEC VOUS

Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie !

Il y a 6 ans, nous avons promis d'être en relation constante avec vous.

Cet engagement, nous l'avons tenu, par-delà les tentatives de la majorité municipale de nous en empêcher.

Le 22 novembre lors de notre réunion publique, qualifiée arbitrairement par la majorité municipale de « réunion de campagne », nous vous avons une fois de plus informés sur les décisions prises par cette même majorité et nous vous avons restitué les résultats de notre enquête menée auprès de vous depuis l'été dernier. Vos retours sont sans appel : **vous êtes 73% à être insatisfaits de la gestion communale. Cette insatisfaction nous motive encore plus à vous proposer une autre vision de la conduite des affaires municipales.**

Fidèles à notre souhait d'être proches de vous, à la suite des « rencontres parasol » nous allons continuer à venir à votre rencontre en organisant « **les rencontres plaid** »

- **Jeudi 11 décembre de 18h à 19h30 au restaurant l'Artiste de la Ferme des Jeux**
- **Samedi 10 janvier de 9h30 à 12h30 au 89, ruelle Figelon en centre-ville**

À ceux avec qui nous n'aurons pas le plaisir d'échanger lors de ces moments conviviaux, nous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année, solidaires et chaleureuses, avec une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui seront seuls ou engagés au service de nos concitoyens.

En 2026 et les années suivantes, aux côtés de Nathalie BEAULNES-SERENI, vous protéger sera notre priorité.

N. Beaulnes-Sereni, J.-M. Judith, L. Vanslebrouck, A. Michel, D. Gavard, G. Debomy, M. Garnier, H. Gignoux Contact : vlp2020.nv@gmail.com / [06 36 18 05 52 / vlpnv.wordpress.com](http://06.36.18.05.52/vlpnv.wordpress.com)
Facebook : Vaux-le-Pénil notre ville, notre vie -
Instagram : [vlpnotrevillenotrevie](https://www.instagram.com/vlpnotrevillenotrevie)

État Civil

Naissances

Qassim KIAMANA né le 09/10/2025.

Marius, Fernand, Gérald FERREIRA né le 22/10/2025.

Mariages

Julie BACHELET et Jean-Stéphane DAVASSOU, mariés le 25/10/2025.

Arantxa-Sofia NCOGO ESENG et Prince EYEWA, mariés le 25/10/2025.

Stéphanie ARENS et Rodolphe FROMENT, mariés le 08/11/2025.

LES JARDINS DE BIOTOPIHA DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DE NOTRE PROJET POUR VAUX-LE-PÉNIL.

Vaux-le-Pénil notre bien commun

Lors de notre visite à l'association BiotopiHa, installée depuis 2020 sur des terres communales des Prés Neufs, nous avons mesuré la valeur de leur travail. **Leur agriculture respectueuse du vivant et leur engagement pour les circuits courts sont de précieux atouts pour notre ville. Les bénévoles y jouent un rôle essentiel ; leur implication force le respect,** mais la bonne volonté seule ne suffit plus.

Les animateurs restent inquiets pour l'avenir : faute de moyens et en raison du refus du Maire de leur accorder un statut légal de fermage, leur développement reste limité.

Nous affirmons notre volonté de placer BiotopiHa au cœur du projet municipal. Nous proposons un grand plan sur 6 ans afin de sécuriser leur activité et leur permettre, à terme, de fournir une part significative de la restauration sociale, scolaire et des crèches. Certaines villes, comme Villenoy près de Meaux, le font déjà !

Investir dans BiotopiHa, c'est investir dans la santé de nos enfants et dans une alimentation locale de qualité. **Donnons enfin à cette association les moyens de devenir un véritable atout pour Vaux-le-Pénil ! D'ici là bonnes fêtes de fin d'année !**

J.GUERIN, A.BOULET, A.BOUTET, V.ZACCARDO
Facebook et Insta @vlp.notrebiencommun ou
vlp.notrebiencommun@gmail.com

ON NE LUI DIT PAS MERCI !

Vaux-le-Pénil humain, citoyen et solidaire

Lors du congrès des Régions De France, l'IFOP s'est intéressé à la popularité des Président(e)s de Région et nous apprend que Mme Péresse est la présidente de Région dont l'action est jugée la plus mauvaise de tous les exécutifs régionaux ! Cela ne nous étonne pas. Depuis 10 ans elle a multiplié les renoncements et les décisions douloureuses. Deux exemples: la suppression de l'aide régionale de 2 millions d'€ en faveur de l'équipement des personnes en situation de handicap et la nouvelle hausse des tarifs des transports qui sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2026 (+2.3%). Le Pass Navigo avait déjà augmenté de 2,40€ en 2025 ! Entre 2015 (arrivée de Mme Péresse à la région) et 2028 (fin de la mandature) il aura subi une explosion tarifaire passant de 70€ à 93,40€. Cette hausse était évitable. Pour financer les transports en commun sans pénaliser les usagers Mme Péresse aurait pu augmenter le versement mobilité des entreprises, baisser la TVA dans les transports, instaurer une éco-contribution sur les activités polluantes... propositions qu'elle a rejetées préférant mettre en place la privatisation des transports franciliens. Entre novembre 2025 et novembre 2026, les 20 000 agents des lignes de bus de la RATP seront progressivement transférés vers 13 entreprises nouvelles de droit privé ! Non obligatoire, cette privatisation va coûter 4,9 milliards d'€ ! **Au diable l'avarice quand il s'agit de puiser dans la poche des usagers!**

Notre groupe vous souhaite malgré tout de passer de belles fêtes de fin d'année.

Patricia Rouchon, Viviane Janet, Jean-Louis Masson
« Vaux-le-Pénil humain, citoyen et solidaire »
groupe soutenu par le PCF

Décès

Christine DITTNER (épouse HAMON), décédée le 15/09/2025.

Jacqueline BENHAÏM (épouse TOBELEM) décédée le 17/09/2025.

Hadhoum SOUFI (veuve MASSIM) décédée le 20/09/2025.

Euphrasie LAFINE, décédé le 23/09/2025.

Jean JOFFRIN, décédé le 26/09/2025.

Nicole BAJCIK (veuve GIROLT), décédée le 03/10/2025.

Gérard DELHOTEL décédé le 07/10/2025.

Francisca SOLA (épouse SABUCO) décédée le 07/10/2025.

Alain BOYER, décédé le 08/10/2025.

Claude COURTIOL, décédé le 19/10/2025.

Josette COUTURIER (veuve SERGENT), décédée le 27/10/2025.

2025/26 **Saison
Culturelle**

El Spectacolo

Spectacle familial

JEUDI 11 DÉCEMBRE À 20H

**La Grange
La Ferme des Jeux
Vaux-le-Pénil**



Point Cédille ©Elastic&Francesca



Ville de
Vaux-le-Pénil



01 64 71 91 28 // culturetvous.fr